



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 26

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Réunion du :            | <b>Mardi 15 Mars 2022</b>                 |
| Présidence :            | <b>M. Guy BOUCHON</b>                     |
| Référente C. Féminine : | <b>Mme Lydie BASTIEN</b>                  |
| Secrétaire :            | <b>Mme Huguette CARPENTIER</b>            |
| Présents :              | <b>MM. Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET</b> |
| Assiste à la réunion :  | <b>M. Frédéric BAUMANN</b>                |

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de rencontre
- Désidérata

### INFORMATIONS

#### LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDI

#### \* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.**

**En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**



Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90  
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI :  
06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : [GUIDE D'UTILISATION](#)

**\* IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

**RAPPEL**

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

## INFORMATIONS PLAY OFF

### U15F 2ème phase / Play off

Suite au classement de la première phase, les 4 premiers de la poule A se rencontreront en match aller-retour. Il en va de même pour la poule B.

A l'issue de ces rencontres, les premiers de chaque poule disputeront le titre de championne du Var.

Concernant les 4 derniers de la poule A (5ème à 8ème), ils se rencontreront en match aller – retour. Il en va de même pour la poule B.

Les nouveaux calendriers seront disponibles sur le site du District.

### **Séniors Féminines à 11**

Les championnats des Séniors à 11 se termine le 3 avril.  
Le premier du championnat participera au Play off, pour l'accèsion en Ligue.

La Commission met en place une 2ème phase afin de finaliser la saison.

Les 4 premiers se rencontreront en match aller uniquement il en va de même pour les 4 derniers.  
Les dates seront : le 24 Avril, le 1<sup>er</sup> Mai et le 15 Mai 2022.



## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### 1<sup>ème</sup> Parution

#### U15F

ST MAXIMIN / PUGET du 12.03.2022 (53472.2)

FREJUS ST RAPHAEL / LA SEYNE du 13.03.2022 (53469.2)

#### SENIORS à 8

STE MAXIME / US VAL D'ISSOLE du 13.03.2022 (55186.2)

## REPORTS DE MATCH

### A Jouer le Mercredi 30 Mars 2022 (Impérativement)

#### Séniors à 8 D1

US VAL D ISSOLE / ASPPT HYERES du 30.01.2022 (55214.1)

### A Jouer le Mercredi 6 avril 2022 (Impérativement)

#### Séniors à 8 Poule D1

LORGUES / ST.O.LONDAIS du 30.01.2022 (55212.1)

US VAL ISSOLE / LA VALETTE DU 23.01.2022 (55206.1)

### A Jouer le 10 avril 2022

#### Séniors à 8 D1

ASPPT HYERES / AS MAXIMOISE du 23.02.2022 (55208.1)

ES LORGUES / U.A LA VALETTE du 19.12.2021 (55190.1)

### A Jouer le 11 avril 2022

#### Séniors à 8 Poule D1

LA LONDE / ROCBARON du 20.02.2022 (55216.1)

### A Jouer avant le 12 Mai 2022

#### U15F Coupe du var

SC TOULON / LE MOURILLON du 19.03.22 (56943.1)

## QUI PEUT JOUER ?

#### Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

#### Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

#### Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période



## DESIDERATA

### *Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche*

**Séniors F à 8**  
ROQUEBRUNE  
US VAL ISSOLE  
PIGNANS

### *Club ne pouvant jouer que le Samedi*

**U15F à 8**  
LORGUES

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 22 Mars 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN  
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER